

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Mars 1875.

Rapport de M. Savary.

Voici le rapport lu par M. Savary, au nom de la commission d'enquête parlementaire, sur l'élection de la Nièvre et les agissements du parti bonapartiste :

Messieurs,

La commission que vous avez chargée de procéder à une enquête sur l'élection de la Nièvre ne vous apporte pas encore le résultat de ses investigations. A son grand regret, elle est obligée de vous entretenir d'une difficulté qui arrête ses travaux, et elle s'adresse à l'Assemblée pour lui demander de lever les obstacles que rencontre la communication de documents dont elle a besoin pour continuer son œuvre et éclairer sa décision.

L'Assemblée se rappelle dans quelles conditions et pour quel objet l'enquête avait été jugée nécessaire.

Le 5^e bureau, saisi de la vérification de l'élection de M. le baron de Bourgoing, avait dû se préoccuper du grave incident qui s'était produit dans la séance du 9 juin dernier, et à la suite duquel M. le garde des sceaux avait invité plusieurs procureurs généraux à ouvrir immédiatement une information sur l'existence, à Paris, d'un comité permanent dont l'action rayonnerait sur les départements.

Après avoir pris connaissance de deux extraits de pièces saisies chez M. Mansard et y avoir reconnu la preuve de l'immixtion du comité de l'Appel au peuple dans l'élection de la Nièvre, votre bureau n'avait pas cru pouvoir prendre de décision sur l'élection elle-même sans qu'une enquête eût permis de constater dans quelle mesure l'action de ce comité avait pu influer sur le résultat du scrutin.

La demande d'enquête portait donc moins sur les faits particuliers à la Nièvre que sur l'ensemble d'une organisation politique qui avait joué dans l'élection un rôle impossible à déterminer tant qu'on ne connaîtrait ni le caractère de cette organisation ni l'étendue de ses moyens d'action.

S'il était vrai qu'il existât à Paris, à côté du gouvernement légal, une association politique présentant tous les caractères d'un gouvernement occulte, que ce gouvernement eût des fonctionnaires et un budget, qu'il intervint dans les élections et qu'après avoir choisi ses candidats il mit à leur service une influence préparée de longue main dans les départements à l'aide d'une organisation extra légale, on conçoit qu'il y eût là, au profit d'un parti en lutte avec le pouvoir, une sorte de résurrection de la candidature officielle dans ses principaux traits, et qu'un fait aussi grave dût provoquer à juste titre l'attention de l'Assemblée nationale.

Était-il vrai que, sur l'ordre de cette association ou de ce gouvernement occulte, une campagne en règle fût ouverte dans le but de s'emparer de l'opinion en la trompant, qu'on annonçât partout le rétablissement prochain ou même immédiat de l'Empire déchu, dans l'espoir de tourner de ce côté les ambitions peu scrupuleuses ou peu clairvoyantes, d'intimider ses adversaires, de capter les indécis et de s'entourer pour tous, au lendemain de désastres trop cer-

tains, du prestige attaché à un succès en expectative ?

Était-il vrai que, tout en se préparant à l'assaut du pouvoir, on s'efforçât de faire croire à la complicité de ses représentants ; que, sans respect pour le caractère universellement honoré de M. le maréchal président de la République, on se fût donné pour mot d'ordre de répandre dans les campagnes des suppositions injurieuses pour sa renommée ; que, dans le sein des administrations publiques, un reste de déférence dû à des souvenirs hiérarchiques fût systématiquement exploité par d'anciens chefs de service, dans le but de détourner de la pratique de leur devoir d'obscurs agents de l'État ; en un mot, que, cumulant avec l'appui présumé du gouvernement légal le rôle de précurseurs et de chefs d'un gouvernement en espérance, les membres du comité de l'Appel au peuple fussent parvenus à usurper, pour eux-mêmes et pour leurs candidats, tous les dehors d'un caractère officiel et à créer ainsi dans l'esprit public une confusion assez grave pour fausser les manifestations du suffrage universel ?

Telles étaient les questions qui s'étaient posées devant votre cinquième bureau et qui l'avaient conduit à se demander, à un point de vue général, si, indépendamment des faits particuliers reprochés au candidat, une organisation politique du caractère de celle qui était signalée à l'Assemblée n'avait pas pour effet de vicier le résultat de l'élection de la Nièvre, par le seul fait de son existence, de l'ensemble de ses agissements et de la pression qu'elle avait nécessairement exercée sur le corps électoral.

La commission d'enquête avait pour principale mission d'éclaircir cette délicate question.

Aussi devait-elle se préoccuper, dès le début de son travail, de recueillir sur ce point les renseignements qui lui étaient nécessaires, et, tout en appelant devant elle l'honorable M. de Bourgoing et les autres personnes qui pouvaient lui donner des explications utiles sur les incidents locaux, elle s'est adressée en même temps aux différents fonctionnaires qui étaient en mesure de lui fournir des documents ou des indications propres à l'éclaircir sur l'objet principal de ses recherches.

I.

Une déposition d'un haut intérêt, qui a été faite devant la commission par M. le préfet de police et qui a occupé plusieurs séances, nous a apporté de graves révélations qui sont venues confirmer les soupçons des auteurs de la demande d'enquête, nous signaler à côté des faits prévus tout un ordre de faits nouveaux et inconnus, et, en élucidant un certain nombre de questions, nous faire sentir, plus vivement encore qu'avant cette déposition, la nécessité de porter une lumière complète sur tous les points soumis à nos investigations.

A la suite de ces révélations, il n'est plus permis de douter qu'il existe un comité dont l'action rayonne sur les départements. Ce comité est composé d'anciens ministres et forme un conseil de gouvernement, à la tête duquel est placé un personnage considérable auquel tout aboutit et qui centralise entre ses mains toute la direction politique du parti bonapartiste.

À côté du comité directeur, une sorte de conseil d'État est chargé de donner son avis sur les questions délicates ou contentieuses.

Un syndicat de la presse, qui est en même

temps le secrétaire du comité, garde les archives, remplit les fonctions d'intermédiaire entre le chef du parti et les agents subalternes, concourt à la création de journaux dont les rédacteurs sont appelés à jouer le rôle d'agents d'informations et de propagande politique dans les départements, leur adresse une correspondance à l'aide de laquelle le comité directeur est assuré de répandre à la fois son mot d'ordre dans quatre-vingts journaux et de distribuer 500,000 numéros par semaine.

Une police constituée d'après les règles hiérarchiques « fait des rapports, se livre à des surveillances, contrôle et contrecarre la police officielle » et se livre à toutes les formes de la propagande.

Le comité directeur possède un budget, sur lequel la déposition que nous avons entendue ne contient que des indications incomplètes, car les documents partiels qui ont été consultés par M. le préfet de police accusent un chiffre relativement minime et qui est tout à fait hors de proportion avec les dépenses que supposent les procédés de propagande mis en œuvre au seul point de la distribution des photographies.

Dans les départements, un fonctionnaire, qui est le plus souvent l'ancien préfet, remplit ces fonctions de correspondant du comité, encourage la création des comités locaux, fait appel aux souvenirs qu'ont laissés les fonctions publiques dont il a été revêtu, et continue en quelque sorte à les exercer pour le compte de son parti, à côté du représentant du gouvernement dont il combat l'influence et surveille l'administration.

Enfin, pour maintenir l'unité d'action, le comité a des inspecteurs qui sont chargés d'aller visiter de temps à autre les départements placés sous leur obédience avant le 4 septembre, stimulent les zélés qui s'attardent ou faiblissent, prennent note des réclamations, étudient par eux-mêmes l'état de l'esprit public.

Des essais qui ne semblent jusqu'à présent avoir réussi que d'une manière très-incomplète, sont tentés journellement pour compléter le réseau de cette administration, et vous verrez que, sous le faux semblant d'une société d'assurance, on ne tendait à rien moins qu'à établir un agent inférieur dans tous les arrondissements et dans tous les cantons.

Voilà pour l'organisation.

Quant au but poursuivi au moyen de cette organisation, il paraît être non-seulement de recruter des adhésions en faveur d'un régime que l'Assemblée a frappé de déchéance, mais surtout de reconstituer d'une façon méthodique les cadres du parti bonapartiste, en provoquant par des adresses, par des pétitions, par des pèlerinages dont on publie la liste, des actes qui engagent l'avenir et qui fournissent au besoin un moyen de pression sur ceux qu'on a entraînés une première fois, s'ils venaient à être tentés de se dégager des liens qu'on leur a fait contracter.

Les moyens de propagande mis en œuvre ne se bornent pas à des attributions de journaux, de brochures et de photographies, ni même à une agitation plus ou moins légale, entretenue à la faveur d'anniversaires ou de cérémonies religieuses.

C'est ici que se place un des côtés graves de l'organisation bonapartiste. Les renseignements contenus dans la déposition de M. le préfet de police révèlent, en effet, l'emploi de tout un système de manœuvres qui constituent, sinon dans le sens de la loi pénale,

au moins dans le sens naturel du mot, une véritable usurpation de fonctions publiques. Il est certain que tout un ensemble d'efforts sont combinés dans le but de permettre aux agents du Comité de l'Appel au peuple de se donner auprès des masses la fausse apparence d'un caractère officiel et de détourner ainsi à leur profit le sentiment de l'obéissance due au gouvernement établi.

Tantôt c'est un ancien préfet que le Comité place à la tête du département qu'il a administré sous l'Empire et qui, en cas d'élection, prend en main les affaires du candidat, s'adresse lui-même aux électeurs et fait revivre toutes les traditions du régime déchu.

On nous a dépeint la situation que crée aux véritables préfets ce rôle pris par des hommes qui représentaient le pouvoir hier, qui disent très-haut qu'ils le représenteront demain et dont les allées et venues troublent profondément les petits employés, les modestes fonctionnaires qui ont été autrefois sous leurs ordres.

Tantôt ce sont des paysans qu'on cherche à séduire par l'exploitation d'un crédit chimérique auprès du gouvernement actuel ; tantôt ce sont des fonctionnaires qu'on veut intimider en se targuant du même crédit, et vous verrez que dans un département où le préfet avait invité la gendarmerie à constater par des procès-verbaux des délits de propagande bonapartiste, l'ancien préfet de l'Empire, avisé des ordres donnés par son successeur, écrivit au commandant de la gendarmerie départementale pour le prévenir que, s'il inquiétait ou gênait la propagande bonapartiste, il se verrait dans la nécessité de provoquer contre lui des mesures de rigueur de la part de ses chefs.

Tantôt encore, non content de se vanter du crédit qu'on prétend avoir sur le gouvernement, on l'explique en s'efforçant de faire entendre que M. le maréchal-président de la République a reçu ou accepté pour mission de préparer le retour du fils de l'empereur Napoléon III.

C'est ainsi que par un mot d'ordre évident dans toutes les circulaires électorales, dans toutes les pétitions colportées pour réclamer l'Appel au peuple, le nom respecté de M. le maréchal de Mac-Mahon est associé aux souvenirs du régime impérial et aux regrets ou aux espérances dont ce souvenir sert à provoquer l'expression.

Un des principaux agents du parti, M. le colonel Piétri, écrivait, à la date du 2 juin 1873, une lettre qui contient à cet égard un exposé de principes auxquels ils ont constamment obéi depuis et où nous relevons le passage suivant :

« Paris, le 2 juin 1873.

» Mon cher ami,

» L'idée des masses est que le maréchal-président doit ramener le prince impérial sur le trône. Ce raisonnement est certainement logique, la situation qu'a occupée le maréchal durant l'Empire le justifierait ; mais, quelles que soient à cet égard les vues du Président de la République, il convient d'exploiter cette croyance en l'affirmant. »

À côté de ces manœuvres par lesquelles on exploite la crédulité publique, se placent des procédés qui tendent au même but, mais qui offrent un caractère infiniment plus répréhensible, tels que ceux qui consistent à entretenir des relations dans les prisons de l'État, à provoquer de la part des employés des administrations publiques la trahison de leurs devoirs, à tenter des démarchés qui

fort heureusement sont presque toujours restées vaines, pour détourner de l'obéissance des soldats ou des gendarmes, et pour introduire la propagande politique dans le sein même de notre armée, à laquelle les partis les moins respectables avaient jusqu'ici épargné cette injure, et qui, selon la noble et juste expression de M. le maréchal de Mac-Mahon, « sera toujours l'armée de la loi. »

Non-seulement nous avons le regret de relever dans cet ordre d'idées des actes que la conscience publique appréciera avec une juste sévérité; mais ce qui devait nous émouvoir à un autre point de vue, en nous donnant une preuve nouvelle et fâcheuse de la tendance du parti bonapartiste à détourner au profit de ces menées le respect dû au principe d'autorité, c'est que partout nous voyons d'anciens chefs de corps s'adresser à ceux qui leur avaient été subordonnés et faire appel à d'anciens sentiments de discipline et d'obéissance, pour ruiner l'esprit de discipline et provoquer à la désobéissance du gouvernement établi.

Ici, ce sont d'anciens fonctionnaires de la préfecture de police, qui parviennent à se pratiquer des intelligences parmi les agents de l'administration à la tête de laquelle ils ont été placés.

Ailleurs, ce sont d'anciens officiers qui ont accepté la mission de rechercher dans l'armée ou dans les corps d'élite les hommes placés autrefois sous leurs ordres, dans le dessein prémédité de se présenter à ces hommes avec le prestige qui s'attache à leur ancien grade et d'en obtenir des services contraires à leurs devoirs.

La déposition que nous avons reçue énonce quelques-uns de ces faits et nous indique que les preuves sont dans le dossier qui est entre les mains de la justice.

Mais ce qui était jusqu'à un certain point inattendu pour nous, et ce qui devait faire naître dans notre esprit de légitimes préoccupations, c'est la révélation de tout un système de propagande, destiné à s'exercer sur les classes ouvrières par des procédés qui avaient été souvent relevés à la charge du régime impérial, mais dont l'emploi n'avait jamais été démontré d'une manière complète et qui ne tendrait à rien moins qu'à spéculer sur les passions les plus mauvaises et les plus perverses et à perpétuer dans notre pays, au profit du césarisme démagogique, toutes les divisions et toutes les haines sociales.

De graves documents qui ont été mis à la disposition de la commission nous ont permis de constater que sur le désir personnel de l'empereur Napoléon III, un homme dont le nom a été mêlé d'une manière qui n'a pas été encore complètement éclaircie, aux événements de la Commune, et qui semble avoir vécu depuis cette époque dans une étroite et affectueuse intimité avec les principaux chefs du parti bonapartiste, avait été chargé de diriger un journal fondé dans le but de rallier le socialisme à l'Empire et de rattacher à la cause de la restauration impériale les débris de la Commune de 1871.

Les numéros de ce journal, qui ont été entre nos mains, établissent que M. Jules Amigues était en relation avec des sociétés révolutionnaires, dont l'une a été condamnée pour délit de société secrète, et qu'en même temps il avait pour mission de conduire à Chislehurst des députations ouvrières et de rassembler des vengeurs de Flourens autour du cercueil de Napoléon III.

D'autres documents contiennent la preuve que les frais du journal socialiste auquel nous faisons allusion étaient payés sur le budget du comité de l'Appel au peuple; qu'une demande de photographies, adressée par un membre de l'Internationale, recevait pour réponse l'ordre d'en remettre deux cents, et que ce membre de l'Internationale, après avoir commandé le fort d'Issy sous la Commune et reçu ensuite cet envoi de photographies, s'excusait de sa participation à l'insurrection du 18 mars en déclarant qu'il avait agi dans l'intérêt de l'Empire.

Enfin il est établi qu'au moment où les journaux bonapartistes réclamaient avec le plus de vigueur des mesures de sévérité commandées par la nécessité sociale, on s'abouchait au fort de Quéclern avec un corps de prisonniers condamnés à la déportation pour participation aux faits de la Commune, et que, sous la promesse de l'amnistie, on obtenait d'eux un nombre considérable de lettres destinées sans doute à être colportées dans la population ouvrière de Paris, et contenant une adhésion sans réserve à la doctrine de l'Appel au peuple.

L'Assemblée lira ces lettres dont la copie nous a été remise. Elles jettent un jour nouveau sur les affinités fatales de la démagogie avec le césarisme. On comprendra peut-être plus facilement, après les avoir lues, comment l'Union française des amis de la paix sociale pouvait déclarer à Genève, au mois d'août 1873 : « Pour nous, l'Empire c'est la révolution... Les républicains sacrifiaient le socialisme pour avoir la République, nous avons sacrifié la République pour avoir le socialisme. »

II.

A défaut d'autres considérations, les révélations contenues dans la déposition que nous venons d'analyser nous eussent fait un devoir de pousser nos recherches jusqu'au bout. Elles nous faisaient sortir du domaine des suppositions et des hypothèses, pour nous mettre en face d'un mal dont il ne fallait pas, sans doute, s'exagérer la gravité, mais dont l'existence était désormais constatée.

Dans cette situation, il importait à l'Assemblée nationale et au pays, après avoir reconnu l'existence du mal, d'en mesurer exactement la profondeur, tant pour réduire à leur juste valeur des appréhensions dans lesquelles une portion du public nous paraît avoir dépassé la réalité que pour fournir au gouvernement et au pouvoir parlementaire des indications aussi nécessaires au point de vue de l'administration quotidienne et de la direction du personnel des fonctionnaires publics qu'au point de vue de la direction à imprimer à la politique générale de l'Etat.

Enfin, au point de vue de la mission spéciale que votre commission avait à remplir, il était indispensable qu'elle connût avec précision les résultats de la propagande qui lui était révélée pour qu'elle pût déterminer jusqu'à quel point les effets de cette propagande avaient pu se faire sentir dans l'élection sur laquelle elle devait vous présenter des conclusions définitives.

Nous savions que l'instruction judiciaire, ordonnée au mois de juin dernier par M. le ministre de la justice, avait amené la saisie d'un nombre considérable de pièces contenant, sur tous les points que nous avons besoin d'éclaircir, des renseignements qu'il nous eût été matériellement impossible de rencontrer ailleurs.

A plusieurs reprises, M. le préfet de police nous avait signalé l'importance des pièces saisies, et, dans le cours de sa déposition, il avait été amené à nous indiquer que nous y trouverions :

1° De précieuses indications sur l'étendue des distributions de photographies, sur le nombre et la qualité des personnages par lesquels elles étaient faites, sur le mécanisme des envois et sur le contrôle exercé directement par le comité.

2° Des notes sur certains officiers et sur une foule de magistrats, dont l'existence prouverait qu'il était procédé par le comité de l'Appel au peuple à de véritables enquêtes sur le passé, les opinions, le caractère et les sentiments politiques des fonctionnaires du gouvernement.

3° Des pièces permettant de mesurer quelle était, au mois de juin 1871, l'étendue de l'organisation des comités de quartier dans Paris.

4° Des pièces qui établissent les relations du comité connu sous le nom de comité Moureau avec des agents bonapartistes agissant dans les départements.

5° Un tableau, par départements et arrondissements, de tous les correspondants de la compagnie d'assurances l'Etoile, qui ne sont autres que les agents locaux du comité de l'Appel au peuple.

6° Des documents qui constatent les tentatives faites dans le but de détourner des gendarmes de leur devoir.

7° Enfin, un volumineux dossier contenant les lettres adressées du fort de Quéclern à M. Jules Amigues et constatant qu'une propagande avait été organisée dans le but de rallier le parti socialiste et révolutionnaire à l'Empire par la promesse de l'amnistie.

Ces documents nous ont paru d'autant plus nécessaires à consulter que nous savions que l'enquête devait porter sur des agissements occultes; aucun témoignage n'était de nature à remplacer pour nous les renseignements déjà incomplets que fournissent les pièces saisies.

Nous avons demandé à M. le garde des sceaux de vouloir bien nous les communiquer, selon la forme qui lui paraîtrait la

meilleure pour la sauvegarde des droits de la justice, soit en original, soit en copie.

Nous nous proposons de lui demander en même temps la communication de deux dossiers qui ont trait à des affaires terminées par une condamnation; l'un relatif à des faits de colportage illicite de brochures bonapartistes, connu sous le nom d'affaire Morange et Pérignon; l'autre relatif à une affaire de société secrète connue sous le nom d'affaire de la rue Sedaine.

La communication des pièces du dossier de l'affaire de l'Appel au peuple nous paraît présenter d'autant moins de difficultés que nous n'avons pas oublié que l'instruction commencée au mois de juin 1871, sur l'ordre de M. le garde des sceaux, contre le comité bonapartiste, avait pris son origine dans un incident de l'ordre parlementaire.

Ce n'est point, en effet, en vertu de l'initiative spontanée du parquet, mais à la suite d'un engagement pris à la tribune de l'Assemblée nationale, et dans le but de faire la lumière sur des agissements politiques dont l'Assemblée était émue, que M. le garde des sceaux avait déclaré qu'il ferait rechercher s'il existait à Paris un comité central de l'Appel au peuple, rayonnant sur les départements et exerçant une action politique.

Cette enquête judiciaire a eu lieu. Elle a révélé l'existence de deux comités composés de personnages différents. L'un de ces comités échappait à la compétence du juge d'instruction à raison de la qualité des personnes qui en faisaient partie, et qui, aux termes de la loi du 30 avril 1840, ne pouvaient être poursuivies que devant la première chambre de la cour d'appel et sur la citation directe du procureur général. Une dépêche de M. le procureur général près la cour de Paris, en date du 16 décembre 1871, indique que ce magistrat n'a pas cru devoir user du droit de poursuite à l'égard de ce premier comité parce qu'il était composé de moins de vingt et une personnes et parce que, en outre, il n'a pas été démontré à M. le procureur général qu'il existât entre les deux comités les rapports nécessaires pour les faire considérer comme des sections d'une seule et même association.

(La fin à demain.)

Chronique générale.

LA NOTE DE L'OFFICIEL.

Nous avons reproduit la note du *Journal officiel* disant qu'après comme avant le vote des lois constitutionnelles, M. le Président de la République est fermement résolu à maintenir les principes conservateurs qui ont fait la base de sa politique depuis qu'il a reçu le pouvoir des mains de l'Assemblée nationale.

Ce que valent les déclarations faites par M. le Président de la République ou en son nom, nous le savons.

Eh! sans doute, il désire maintenir ce qu'il appelle les principes conservateurs. Mais se rend-il bien compte de la signification de ces mots?

Il a la ferme résolution de défendre l'ordre social contre les entreprises de la démagogie. Mais dans les conditions où il s'est placé, avec les lois constitutionnelles qu'il a acceptées, quelles garanties a-t-il à nous offrir?

Porté naguère au pouvoir par une majorité monarchiste, il cherche aujourd'hui à nous rassurer contre les conséquences de son alliance avec les républicains. Il fait appel aux hommes modérés de tous les partis pour le soutenir au milieu des difficultés de cette nouvelle situation. Mais l'appui de tous ces modérés empêchera-t-il dans un avenir prochain le triomphe de la Révolution?

Ce n'est pas par des tentatives violentes, c'est régulièrement, c'est légalement qu'elle va prendre possession de la France. Dieu sait quelles concessions M. le Président de la République ne lui fera pas encore pour conserver le pouvoir! Mais un jour viendra où elle se sentira assez forte pour se passer de lui. Et ce jour peut-être n'est pas loin.

Dans la réunion du centre gauche, cette note a produit le plus mauvais effet sur le centre gauche et les gauches; M. Wolowski, seul, des membres présents, a, dit-on, essayé de l'expliquer.

Le centre gauche a ensuite émis l'opinion que le maréchal devait choisir son ministère en grande partie dans le centre gauche.

Dans le cas contraire, il serait décidé, d'accord avec les gauches, à renverser dans le plus bref délai le nouveau cabinet.

Le centre gauche espère que M. Buffet, s'il accepte de former un ministère, ou la personne qui acceptera cette mission, tiendra compte de cet avis.

A l'exception du Français, qui se plait à voir une promesse de suivre la politique du 24 mai, elle est généralement regardée, même par les plus indulgents, comme une énigme dont le mot est assez difficile à trouver. Il faudra attendre qu'un ministère explicite à la Chambre et au pays.

On lit dans la Presse :

« La note de l'Officiel paraît avoir déterminé le président de l'Assemblée à persister plus résolument que jamais à rester en dehors de toute combinaison ministérielle actuelle, non pas à raison certes des sentiments conservateurs qu'elle exprime, mais parce qu'elle semblait, à l'avance, lui lier les mains pour le choix de ses futurs collègues. »

» Personne n'ignore, en effet, que la règle absolue, dans les gouvernements parlementaires où les ministres sont seuls responsables vis-à-vis de l'Assemblée, c'est que le personnage appelé par la confiance du chef de l'Etat à constituer un cabinet ait une entière liberté d'action dans l'accomplissement de cette mission. »

M. le Président de la République doit s'habituer au rôle que lui impose la constitution républicaine. On lui fait déjà sentir qu'il n'a plus à faire connaître ses idées ou ses préférences personnelles. Les avertissements qu'on lui donne procèdent d'une logique irréfutable, et ce n'est que le début.

* *

Les membres des groupes de la gauche sont excessivement désireux de voir M. Buffet à la tête du cabinet futur.

Ils seraient certains que l'influence occulte de M. le duc de Broglie disparaîtrait de la présidence, car ils savent que M. Buffet ne souffrira jamais aucune ingérence.

* *

On lit dans le *Moniteur universel* :

« Le bruit court que plusieurs préfets ont fait connaître au gouvernement qu'ils donneront leurs démission aussitôt après le vote sur l'ensemble des lois constitutionnelles. Ces préfets, qui ont, dit-on, des attaches avec un certain parti peu en faveur dans l'Assemblée, voudraient prévenir par leur départ volontaire leur révocation, que l'établissement de la République leur fait regarder comme inévitable. »

* *

Les républicains avancés s'attendent positivement à ce que soit posée prochainement la candidature de M. le duc d'Aumale à la présidence de la République. Un double mot d'ordre est donné à ce sujet. « Aux uns l'on dit : Nous ne craignons pas M. d'Aumale; il est libéral (note des correspondants des feuilles étrangères); aux autres on répond : Tout, même M. d'Aumale, plutôt que l'empire. »

* *

Le *Journal officiel* a promulgué les lois constitutionnelles. Nous voilà donc en République.

* *

A la suite de la séance du 25 février, le ministre de l'intérieur a adressé aux commandants de corps d'armée, aux premiers présidents et aux procureurs généraux, ainsi qu'aux préfets et aux préfets maritimes, une circulaire qui ne diffère de la note insérée au *Journal officiel* que par l'addition suivante :

« Le Président de la République compte sur le concours éclairé et sur le dévouement de toutes les autorités qui l'ont si loyalement secondé jusqu'à ce jour. »

On a remarqué que cette circulaire, contrairement aux usages reçus, était adressée aux premiers premiers de cour d'appel, dont les fonctions sont purement judiciaires.

* *

On lit dans le *Journal officiel* :

S. Exc. M. le marquis de Molins a eu l'honneur d'être reçu en audience publique par le Président

de la République à l'Élysée. Il a remis au maréchal les lettres qui l'accréditent en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. le roi d'Espagne.

M. le général de Cisse, vice-président du conseil des ministres, et M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, assistaient à l'audience.

M. le marquis de Molins a adressé au Président le discours suivant :

« Monsieur le président,

» S. M. Alphonse XII, mon auguste souverain, m'a chargé de vous présenter les lettres qui m'accréditent comme son ambassadeur extraordinaire près la République française.

» A cette insigne mission, Sa Majesté a bien voulu ajouter celle d'entretenir et d'accroître, si c'est possible, les amicales relations qui unissent nos deux pays.

» Cette union, monsieur le président, Sa Majesté la considère comme une loi providentielle, comme une exigence de l'époque, comme une tradition de son nom et comme une dette de son cœur.

» Ce n'est pas en vain que la Providence a placé ces deux peuples à l'occident de l'Europe, près de deux mers comme des anneaux destinés à unir l'ancien monde de la tradition au monde nouveau de la liberté; séparés par les Pyrénées qui les rend indépendants l'un de l'autre, mais unis par l'analogie de race, de climat, de langue, qui en fait comme des frères.

» Notre époque, aussi, exige et resserre cette fraternité, car la guerre ou la vacillation de l'un de ces deux pays met en alarmes les intérêts et le bonheur de l'autre.

» Le roi sait aussi qu'Alphonse VIII comptait des preux français dans les rangs de son armée à ce fameux triomphe de Las Navas qui sauva l'Europe, et qu'Alphonse VIII donna ses deux héritières à deux princes bourguignons.

» Et lui, Alphonse XII, se rappelle, avec reconnaissance, que la France le reçut enfant et proscrit et qu'il lui a dit adieu homme et roi; le jour de l'émigration, le château de Pau fut son refuge; le jour de la réparation, le canon de Marseille fut le premier à saluer son royal étendard.

» Ces souvenirs et ces sentiments, monsieur le maréchal, aussi bien que la sincère affection que Sa Majesté garde pour vos hautes qualités, lui font souhaiter ardemment votre prospérité et celle de la France, et rechercher son amitié.

» Ce sera pour moi, monsieur le président, le plus grand bonheur, j'ose même dire une gloire, de contribuer tant soit peu à de si grands liens; j'aime pourtant à les espérer de votre bienveillance et du concours de votre gouvernement.

Il a ensuite remis les lettres royales au Président, qui lui a répondu :

« Monsieur l'ambassadeur,

» Je suis vivement touché des paroles que vous venez de prononcer.

« Vous pouvez assurer le roi que ces sentiments sont bien ceux que j'éprouve moi-même et que la France ressent avec moi, pour cette nation valeureuse, à laquelle tant de liens de sympathies et d'intérêts nous rattachent.

» Mon concours vous est acquis, monsieur l'ambassadeur, pour maintenir entre nos deux pays cette union cordiale que votre présence parmi nous ne peut que rendre plus étroite et plus intime encore.

L'ambassadeur, les secrétaires et les attachés de l'ambassade qui l'accompagnaient ont été conduits à l'Élysée dans les voitures du maréchal-président de la République, par l'introduit des ambassadeurs et un aide des cérémonies. Un régiment de ligne a rendu les honneurs militaires à l'ambassadeur.

Il a été reconduit, après l'audience, avec le même cérémonial, à l'hôtel de l'ambassade.

Etranger.

L'agence Larzat a transmis les dépêches suivantes :

Hendaye, 27 février, 4 h. 50, soir.

Nos bataillons cernent de nouveau Bilbao de si près que sa garnison n'ose plus quitter ses murs ou ses forts.

Hier, 26, nous avons canonné celui d'Arbolancha; l'ennemi, à l'abri de son artillerie, a tenté une sortie, mais il a été repoussé à la baïonnette, laissant sur le champ de bataille quarante morts, parmi lesquels un capitaine et deux officiers; ses pertes sont grandes.

Pau, 28 février, 8 h. matin.

Dona Marguerita ne songe point à retourner en Suisse, comme l'annonce certaine presse. Non-seulement Sa Majesté n'a pas à se louer de l'hospitalité gouvernementale de ce pays, mais elle peut mieux s'occuper ici des ambulances de la *Caridad* et de l'éducation de ses enfants et reçoit plus promptement des nouvelles du roi; enfin, des souvenirs historiques et de famille la rattachent à la fois à Pau et à cette France où sont nés ses augustes mère et oncle, et qui est toujours si éminemment hospitalière pour les carlistes.

Les journaux étrangers, qui s'étaient montrés favorables à l'avènement du fils d'Isabelle au trône d'Espagne, sont très-découragés en voyant l'inaction politique et militaire de ce gouvernement sorti, lui aussi, d'une insurrection militaire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi soir, vers 9 heures, un commencement d'incendie a eu lieu à Vihiers, dans l'écurie et la remise de M. Forest, vétérinaire.

A son retour de route, M. Forest avait rentré son cheval et son cabriolet sans lumière. Une heure à peine s'était écoulée qu'un voisin vint le prévenir que le feu était chez lui.

Combattu dès le principe, le feu a été maîtrisé promptement et n'a pas eu le temps de se communiquer au bâtiment. Mais le cabriolet a été complètement perdu, ainsi que du linge et quelques fourrages.

Le cheval, resté dans l'écurie, a été à moitié asphyxié par la fumée.

La cause de cet incendie est restée entièrement inconnue. La perte s'élève à 4,000 fr., couverte par une assurance.

Les examens pour l'armée territoriale sont poussés avec vigueur; l'intention du ministre serait de faire un premier appel du premier ban de cette armée à l'automne prochain.

Les journaux du Nord nous ont signalé une tempête de neige en Angleterre et principalement en Ecosse.

Cette bourrasque a descendu sur la France; depuis plusieurs jours, le baromètre se tient très-bas, le vent souffle du nord, et, ce matin, il est tombé un peu de neige à Saumur.

A partir du 16 mars prochain, la gare de Moncontour (Vienne) sera ouverte à la télégraphie privée.

La *Semaine religieuse* d'Angers a reçu de Rome, 20 février, la lettre suivante :

« Monseigneur a fait visite, ces jours derniers, aux deux monastères du Bon-Pasteur qui sont à Rome. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel empressement on a ouvert les portes devant lui, dès que son nom a été prononcé à la grille.

» Le gouvernement piémontais, qui s'est emparé de tant de choses dans la Ville-Eternelle, a aussi prononcé la confiscation des deux couvents du Bon-Pasteur; mais, jusqu'ici, il semble qu'il n'ait osé en prendre possession. Que ferait-il d'ailleurs de la population qui s'y trouve renfermée? Où prendrait-il d'autres femmes intelligentes et dévouées pour s'occuper de tant de misères? Donc, jusqu'à nouvel ordre, les sœurs ont pu recevoir chez elles l'évêque de leur Maison-Mère.

» Il fallait voir l'intérêt qui s'est peint sur les visages quant tout le monde a été réuni autour de Monseigneur. Il y a vraiment plaisir et fierté à entendre parler avec tant d'affection d'Angers et des bords de la Maine quand on se trouve à Rome, sur la rive du Tibre. Et ces sentiments-là ont un écho sur tous les points du globe.

» Avec une délicatesse qui les a vivement touchés, le Souverain-Pontife s'était empressé d'envoyer aux religieuses le portefeuille que Monseigneur lui avait apporté de la Maison-Mère; et elles y ont trouvé une partie du présent offert par les sœurs d'Angers.

» Jeudi et samedi, Monseigneur est retourné dans les deux monastères où il a dit sa messe, visité toute la maison, en adressant dans chaque salle une exhortation particulière. Il y retournera, demain, pour donner la confirmation à un certain nombre d'enfants et prendre la parole à cette oc-

casion, car il faut vous dire qu'au milieu de tout ce monde Monseigneur parle italien comme un vrai romain, quand il ne rencontre pas quelque colonie allemande, où la langue d'oiseau fait place à la langue gutturale des bords du Rhin.

» Hier, la conversation se faisait en latin. J'entends que notre éminent évêque avait été invité à une argumentation théologique au collège romain. Tous les germaniques étaient là avec leur grand manteau rouge, sans compter un bon nombre d'élèves du séminaire français et de Saint-Louis, et d'autres étudiants de toute langue. La discussion a duré une grande heure. J'y ai pris un intérêt qu'il ne convient pas de vous dire en courant, comme je le fais. Elle était dirigée par le savant P. Franzelin, professeur de dogme, si versé dans toutes les questions de théologie. Cependant on entendait au loin, dans les rues, quelques gamins crier la *Liberta* et la *Capitale* et d'autres journaux qui accusent l'ignorance du clergé...

Aujourd'hui dimanche, grande réunion au séminaire français, à l'occasion de la présence de Monseigneur. M^r Gianelli, secrétaire du Concile (et, dit-on, futur cardinal), M^r Bartolini, secrétaire de la Congrégation des Rites, M^r Chafard, recteur du collège américain, le colonel Blumensthal, Alsacien et condisciple de notre évêque, plusieurs supérieurs des maisons religieuses, etc., avaient été invités.

Monseigneur a prononcé une homélie ce matin, dans la chapelle du séminaire français, sur l'Évangile du jour. Avec l'éloquence que vous lui connaissez, il a expliqué aux séminaristes les hautes et pieuses considérations que lui suggérait le mystère de la Transfiguration.

Rhumes négligés, bronchites chroniques, phthisie. — Traitement rationnel et économique par les *Capsules de Goudron de Guyot*. — 2 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Saumur, pharmacie Besson, et la plupart des pharmacies.

Courrier Financier.

Le vote des lois constitutionnelles a laissé la Bourse sous l'impression du fait accompli: on a beaucoup réalisé, aussi la rente a-t-elle fléchi, et nous laissons le 5 0/0 à 102 environ. En revanche, les Obligations de Chemins de fer ont toujours un marché très-animé: nous voyons les Obligations garanties par l'Etat à 297 et 302; parmi les lignes du second réseau nous remarquons les *Charentes* à 284, et leur prolongement sur Nantes, les *Chemins Nantais*, à 234,25; on annonce comme toute prochaine l'ouverture de cette dernière ligne: les travaux marchent avec rapidité. La période productive va commencer. — *Bertaux*.

Dernières Nouvelles.

Les renseignements publiés par les journaux au sujet des intentions de M. Buffet ne reposent sur rien de sérieux.

L'honorable président de l'Assemblée n'a écrit qu'une seule lettre depuis qu'il a reçu le télégramme du Président de la République, et dans cette lettre il ne fait pas connaître ses intentions.

M. Buffet n'a dû rentrer à Versailles que cette nuit et ne pourra conférer qu'aujourd'hui mardi avec le maréchal de Mac-Mahon.

On a distribué le rapport de M. Savary avec les dépositions qui lui servent de pièces justificatives HAVAS.

Versailles, 4^{er} mars.

L'Assemblée va procéder au renouvellement total de son bureau.

M. Buffet n'est pas encore de retour. On pense qu'il ne prendra de décision qu'après le vote sur la présidence de la Chambre.

Avant d'accepter de former un ministère, il veut savoir s'il peut compter sur la droite. Or, c'est le vote sur la présidence qui le lui apprendra.

Jusqu'ici nous ne savons rien des résolutions des divers groupes réunis en ce moment dans leurs locaux respectifs.

Berne, 1^{er} mars.

Hier, les schismatiques ont célébré leur culte dans l'église catholique. Malgré le concours des curieux et des protestants, l'assistance était peu nombreuse.

Le service catholique s'est fait dans une salle particulière. Aux trois messes, la foule

a été plus considérable qu'on ne l'espérait. Aucune défection n'a eu lieu.

Le personnel des ambassades de France, d'Autriche, d'Italie, d'Espagne, et les représentants du Portugal, du Brésil, du Mexique ont assisté à la cérémonie catholique avec grand appareil.

La Belgique était représentée par son premier secrétaire.

Pour les articles non signés: P. GODERT.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

VENDREDI 5 mars 1875,

AVEC LE CONCOURS DE

M^{lle} ALLONZIEUX et M^{lle} MARIE RENÉ,

A LA DEMANDE GÉNÉRALE

2^e et dernière représentation de

La Fille de madame Angot

Opéra bouffe en 3 actes, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Charles LECOQ.

M^{lle} ALLONZIEUX remplira le rôle de *Clairette*.

M^{lle} Marie RENÉ remplira le rôle de *M^{lle} Lange*.

Orchestre complet. — Quatre-vingts costumes nouveaux, d'après les dessins de Grévin.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. ».

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4670. — 27 Février 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Tombeau gallo-romain découvert à Séguret (Vaucluse); — M. Henri de Bornier; — Corot; — L'ascension de la *Ville de Calais*; — Le grand collège historique d'Anvers; — Le percement du boulevard Saint-Germain. — Hyotoko, nouvelle japonaise, par M. Peyremal (suite). — Le revers de la médaille, nouvelle, par M. Gustave Chadeuil. — L'atmosphère de Vénus. — Revue comique du mois, par Bertall. — Statuettes offertes par les exposants de Vienne à MM. Ozanne et du Sommerard. — Renouvellement du matériel des ambulances de l'armée. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Statue de Jacques Callot.

Gravures: Corot. — Monument funéraire antique récemment trouvé à Séguret (Vaucluse); — Le village de Séguret (Vaucluse). — M. de Bornier. — L'ascension du ballon *la Ville de Calais*, à Pau. — Les fêtes d'Anvers (3 gravures). — Le vieux Paris: maisons destinées à être prochainement démolies pour donner passage au boulevard Saint-Germain prolongé. — Statuettes offertes par les exposants de Vienne à MM. Ozanne et du Sommerard (2 gravures). — La réorganisation des ambulances de l'armée (3 gravures). — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Statue de Jacques Callot destinée à être érigée à Nancy. — Échecs. — Rébus.

E. BARASSÉ, imprimeur-libraire-éditeur, 83, rue Saint-Laud, à Angers.

LES GRANDES INDUSTRIES DE L'ANJOU

Par MM. EUGÈNE GASTÉ et F. HERVÉ-BAZIN.

Quatrième et Cinquième Livraisons.

FONDERIES. — TOILES ET MOUCHOIRS DE CHOLET.

Cet ouvrage, orné d'une *Carte industrielle et agricole de l'Anjou*, de belles gravures sur bois et de dessins lithographiques, est publié par livraisons de 50 centimes, au nombre de 25 environ, adressées franco aux souscripteurs.

Les livraisons ne sont pas vendues séparément. — On souscrit chez M. BARASSÉ, éditeur.

Comité des Concours Poétiques de Bordeaux, 7, rue Cornu.

APPEL AUX POÈTES.

Le quatorzième Concours Poétique, ouvert à Bordeaux le 15 février, sera clos le 1^{er} juin 1875. — Dix médailles or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. ÉVARISTE CARRANCE, président du Comité, 7, rue Cornu, à Bordeaux (Gironde). — Affranchir,

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
 Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
 L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
 Le 107^e fascicule, TUI à VEN, est en vente.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14^e ANNÉE)
 PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
 Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PLUS DE DENTS GATÉES
 Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste
GOULARD
 Recommandé par les sommités médicales.
 Prix : 3 francs.
 Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.
 Dépôt à Saumur, chez M. Henri HACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

Marché de Saumur du 27 février.

Froment (l'h.) 77 k. 17 62	Huile de lin. 50	—
2 ^e qualité. 74 17 15	Graine tréfle 50	65
Seigle 75 12 75	— luzerne 50	60
Orge 65 14 35	Foin (h. bar.) 780	80
Avoine h. bar. 50 12	— Luzerne — 780	—
Fèves 75 18 50	— Haille — 780	40
Pois blancs. 80 34	— Amandes . . . 50	—
— rouges. 80 26	— cassées 50	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50	250
Colza 65	Chanvres 1 ^{er}	—
Chenevis. 50 22	— qualité (52 k. 500)	—
Huile de noix 50 80	2 ^e	—
— chenevis 50	3 ^e	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873. 1 ^{re} qualité	à	à
Id. 2 ^e id.	à	à
Ordin., envir. de Saumur 1874. 1 ^{re} id.	à	75
Id. 2 ^e id.	à	70
Saint-Léger et environs 1874. 1 ^{re} id.	à	65
Id. 2 ^e id.	à	60
Le Puy-N.-D. et environs 1874. 1 ^{re} id.	à	65
Id. 2 ^e id.	à	60
La Vienne, 1874. 1 ^{re} id.	à	45

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1873 1 ^{re} qualité	à	100
Champigny, 1873 2 ^e id.	à	150
Id. 1873. 1 ^{re} id.	à	140
Id. 1874. 2 ^e id.	à	140
Id. 1874. 1 ^{re} id.	à	130
Varrains, 1873 1 ^{re} id.	à	105
Varrains, 1874. 2 ^e id.	à	100
Bourguell, 1873 1 ^{re} qualité	à	110
Id. 2 ^e id.	à	105
Id. 1874. 1 ^{re} id.	à	105
Id. 2 ^e id.	à	100
Restigné 1874 1 ^{re} id.	à	95
Chinon, 1873. 1 ^{re} id.	à	90
Id. 2 ^e id.	à	85
Id., 1874. 1 ^{re} id.	à	80
Id. 2 ^e id.	à	75

CHEMIN DE FER DE POITIERS
 —
Service d'hiver.
 —
 Départs de Saumur pour Poitiers :
 5 heures 50 minutes du matin.
 11 — — — — —
 6 — 10 — — — — — du soir.
 Départs de Poitiers pour Saumur :
 5 heures 40 minutes du matin.
 10 — 40 — — — — —
 5 — 35 — — — — — du soir.
 Tous ces trains sont omnibus.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MARS 1875.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	64	85	»	25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	710	»	10	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	605	»	25	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	94	50	»	»	Crédit Mobilier	480	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1015	»	20	»
5 % jouiss. novembre.	102	30	»	35	Crédit foncier d'Autriche	575	»	»	»	Société autrichienne. j. janv.	650	»	»	7 50
Obligations du Trésor, t. payé.	465	»	»	5	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	»	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	50	»	»	Est, jouissance nov.	540	»	»	»	Orléans	303	25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	455	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	937	50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	298	50	»	»
— 1865, 4 %	490	»	7	»	Midi, jouissance juillet.	675	»	3 75	»	Est	297	»	»	»
— 1869, 3 %	315	»	»	»	Nord, jouissance juillet.	1150	»	10	»	Nord	305	»	»	»
— 1871, 3 %	287	»	2	»	Orléans, jouissance octobre.	937	50	2 50	»	Ouest	296	75	»	»
— 1875, 3 %	451	»	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	597	50	2 50	»	Midi	296	50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3900	»	5	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	937	50	12 50	»	Deux-Charentes.	287	50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	567	50	2	50	Société Immobilière, j. janv.	77	50	3 50	»	Yendée	253	»	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	482	50	2	50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	240	»	2 50	»	Canal de Suez.	520	»	»	»
Crédit foncier colonial, 250 fr.	297	50	»	»										
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	905	»	»	»										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
 (Service d'hiver, 2 novembre 1874.)
 —
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.
 9 — 01 — — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 12 — — — — — omnibus.
 7 — 27 — — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 20 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — express.
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — — — — omnibus.
 10 — 38 — — — — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Paris.

Etude de M^e CH. BERNIER, notaire à Loudun.
ADJUDICATION
 Le dimanche 11 avril 1875, à midi,
 En l'étude et par le ministère de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),
DU DOMAINE DU BOIS-ROGUE
 Situé communes de Rossay et de Loudun (Vienne),
 Comprenant :
 1^o La maison de maître et ses dépendances, avec 100 hectares de bois, essence de chêne, taillis, réserves et futaies y appartenant, et renfermés de murs;
 2^o Deux fermes, consistant en bâtiments, terres labourables, prés et vignes, contenant 86 hectares, formant deux exploitations distinctes;
 3^o Et 9 hectares de terre, vignes, prés et bois, en dehors du parc et non compris dans lesdites fermes.
 Propriété de revenu et d'agrément.
 Belle chasse, grande facilité pour l'exploitation des bois.
 Position agréable, entre deux routes, à trois kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer, des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.
Contenance: 195 hectares.
Mise à prix: 480,000 francs.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.
A VENDRE
 A L'AMIABLE,
UNE MAISON NEUVE
 Située à Saumur, rue de Poitiers, Anciennement rue du Champ-de-Foie,
 Occupée par la boulangerie de la Société de Secours mutuels et appartenant aux époux Etienney.
 S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (76)

A CÉDER DE SUITE
UN FONDS DE MARECHALERIE
 Situé à Chemellier, commune de Gennes.
 S'adresser à M. GRIMAUD, à Chemellier. (93)

UN JEUNE HOMME, de 14 ans, très-fort, sachant lire et écrire, demande un emploi.
 S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
 De suite,
MAISON ET JARDIN
 A Saumur, rue du Prêche, n^o 7.
 Précédemment occupée par M. Pallu, juge de paix.
 S'adresser à M. CHESNEAU, rue des Boires, n^o 29, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (115)

A LOUER
 PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
 Rue de l'Echelle.
 S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

UNE PERSONNE pouvant disposer de quelques heures dans la journée désirerait trouver une **compagnie** dans une maison de commerce.
 S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
 S'adresser au bureau du journal.

DRAGÉES MEYNET 100 DRAGÉES, 3 fr. Plus efficaces que l'huile. Ni dégoût, ni renvois. CONSEILLÉES en toutes saisons. Expédit. Paris, pharmacie de l'Europe, rue d'Amsterdam, 31, Dépôt à Saumur : pharmacie Perdriau, pharmacie Brillaiz-Girault. (551)

LA CHANSON DU JOUR
 Publication musicale illustrée
 Paraissant tous les Samedis.
Echo des Théâtres et Concerts
 Contenant
 Romances, Mélodies, Chansonnettes, Nocturnes, Rondos, Airs d'Opéras, etc.,
 Avec les airs notés des compositeurs en vogue.
 Cinquante-deux Numéros par an.
 Le numéro : 10 Cent.
 Abonnement d'un an (départements), 6 francs.
 La même livraison avec accompagnement de Piano (grand format) Un an : 25 francs.
 Moyennant 1 franc, l'abonné recevra en Prime un Superbe Album contenant 12 morceaux d'Opéra et Opéra comique.
 On peut s'abonner au bureau du journal.

RHUMES NÉGLIGÉS
BRONCHITES CHRONIQUES
PHTHISIE
TRAITEMENT RATIONNEL
 PAR LES
CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT
 Pharmacie à Paris

Ces capsules, sphériques, de la grosseur d'une pilule, contiennent du goudron de Norvège, pur de tout mélange et de première qualité. La capsule se dissout dans l'estomac, le goudron s'émulsionne et agit rapidement.

« L'usage habituel et quotidien du goudron est très-recommandé chez les convalescents et les personnes faibles : il constitue un excellent préservatif contre un grand nombre de maladies, surtout contre les maladies épidémiques. »
 (Annuaire de thérapeutique du professeur BOUCHARDAT.)

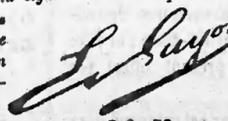
« Le goudron, dit M. A. Cazenave, a été plus particulièrement employé contre les phlegmasies chroniques de la peau et la phthisie pulmonaire... Il a résulté des faits observés jusqu'à ce jour, que le goudron a une action évidemment stimulante; que, donné à doses modérées, il excite les organes digestifs, et il accélère la circulation. »
 (Dictionnaire de médecine du docteur FAME.)

« A l'intérieur, le goudron agit en augmentant la dose des urines, excitant l'appétit, accélérant la digestion. On le prescrit surtout contre les catarrhes chroniques du poulmon et de la vessie. »
 (Traité de Pharmacie du professeur SOUBEYRAN.)

A la dose ordinaire de une ou deux capsules au moment du repas, ce médicament est d'une efficacité remarquable dans les maladies suivantes :

BRONCHITES
CATARRHES PULMONAIRES
ASTHME
TOUX OPINIÂTRE
RHUMES
PHTHISIE PULMONAIRE
IRRITATION DE POITRINE
MAUX DE GORGE
DYSPEPSIE
CATARRHES DE LA VESSIE

et en général contre toutes les affections des muqueuses.
 Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules. C'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron : dix à quinze centimes par jour.

Pour éviter les contrefaçons et imitations, exiger sur l'étiquette blanche le texte imprimé en noir, et la signature GUYOT imprimée en trois couleurs.
 Ci-contre le fac-simile en noir de la signature : 
 Prix du flacon : 2 fr. 50
 PARIS : MAISON L. FRÈRE, 19, RUE JACOB
 Dépôt à Saumur, pharmacie Besson, et la plupart des pharmacies. (6)

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN
 REMBOURSABLE MOYENNANT DES
GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, etc.
 (Le moindre gain est de fr. 46)
 d'un total de
26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.
LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU
LE 1^{er} AVRIL 1875.
 Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.
 Le paiement des mises peut être adressé en timbres-poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou en mandats de poste internationaux, payables à Genève.
 Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste du tirage.
 S'adresser directement à
L'AGENCE DE FONDS PUBLICS,
 A GENÈVE.
 Listes et renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'États.
P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Bureau de ce journal.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE
 ET
TOILETTE DE PARIS
 Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE
 Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.
 Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS
 Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.
 Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.
 La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

GUÉRISON INSTANTANÉE
NEURALGIES (faciales.) MIGRAINES
OTALGIES (névralgies) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient caries).
AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complètement inoffensive; aspirée par le nez, du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, soucieux de constater l'efficacité extraordinaire de ce produit, l'ont employé et constaté le meilleur succès. L'usage de cette Eau est le meilleur remède à employer en laissant chez les Dépendances spéciales des flacons destinés à guérir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple : Prix, 4 fr. — Flacon contenant triple : Prix, 6 fr.
 A Saumur, pharmacies Gabelin, rue d'Orléans; Chedevegue, rue de la Tonnelie, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)
 Saumur, imprimerie de P. GODET.